



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la recherche et de l'innovation**

Paris, 20/01/2021

**DÉCISION D'AGRÈMENT
(Dépenses d'Innovation)**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés,
à :

HELIO SCIENCE
(siren : **533538211**)

Cet agrément est accordé au titre des années :
2021,2022,2023,2024,2025.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

La cheffe du département des
politiques d'incitation à la recherche et
au développement


Christine COSTES